

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

**Insertions :** Première page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 0 fr. 80; en 4<sup>e</sup> page, 0 fr. 40. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

PARAIT A 4, 6 ou 8 PAGES — LE PLUS IMPORTANT HEBDOMADAIRE DE LA RÉGENCE

## Sus aux Écumeurs de l'Épargne Publique

**Protégeons la Tunisie contre les escrocs qui veulent opérer sur son dos.**

Notre article sur les faits que nous avons dénoncés dans notre dernier numéro, appelait un corollaire que sa longueur ne nous a pas permis de développer et qu'il serait peut-être encore temps d'intercaler dans le nouveau règlement sur les mines qui va paraître.

Pour écarter le retour de majorations audacieusement scandaleuses, par des fibustiers ou la mise en actions d'affaires sans importance qui jettent le discrédit sur la Tunisie, ne pourrait-on pas créer, à la Direction des Mines, un service de contrôle et de renseignements qui aurait pour mission de donner son avis autorisé sur la valeur de l'affaire que ses propriétaires ou les intermédiaires se proposent de mettre en actions?

Nous entendons déjà les cris de certains pêcheurs en eau trouble qui ne nous émeuvent pas du tout.

On comprend bien que nous n'avons pas l'intention d'empêcher les transactions qui peuvent intervenir entre particuliers parfaitement libres de traiter, comme bon leur semble, la possession d'un permis de recherches, accompagné ou non d'un permis d'exploitation ou d'une concession.

Nous ne visons que les cas où il est fait appel à l'épargne publique, c'est-à-dire toutes les fois qu'on veut frapper à la bourse de personnes ignorantes des affaires qu'on leur propose et qui n'ont, pour se renseigner, que la lecture des prospectus alléchants qui leur sont envoyés par des maisons-comparses qui, généralement, se sont réservées une part d'autant plus grosse que l'affaire est plus mauvaise.

Nous estimons qu'il serait du devoir du Gouvernement de faire entendre un son de cloche qui serait par fait différent de celui des lanceurs de sociétés.

Ce son de cloche pourrait même être complété par le refus du transfert du permis jusqu'au jour où la reconnaissance du gisement serait complète et sa valeur approximative reconnue.

En tout cas, il y a quelque chose à faire de ce côté, car réellement nous jouissons d'une bien mauvaise réputation sur la place de Paris et ailleurs.

Et ce n'est pas avec des affaires du genre de celle dont nous nous occupons la semaine dernière, que cette réputation se modifiera si ses amateurs parviennent à écarter le mauvais papier de leur mine, qui, nous le répétons, ne fait jusqu'à ce jour l'objet que de simples permis de recherches.

Et c'est sur ces simples permis de recherches qu'on veut s'octroyer deux millions d'apport!

Faut-il que ces malfaiteurs aient de l'audace? Mais l'audace est généralement le propre des coquins et des

filous qui n'ont plus rien à perdre et il leur importe peu de récolter une condamnation, même élevée, qu'ils sauront esquiver, en se mettant à l'abri des gendarmes, pourvu qu'ils aient en poche la grosse somme, produit de leur rapine, qui leur permettra de couler des jours heureux et tranquilles, en attendant la prescription qui est acquise au bout de cinq ans.

JEAN-SANS-PEUR.

### BILLET DE LA SEMAINE

Une histoire franco-arabo-italo-juive

IV.

Si nous admirons fort la ténacité et la persévérance des personnages du groupe en question qui, connaissant la tare des individus avec lesquels ils sont en relations et ce dont ils sont capables, n'en continuent pas moins leurs démarches, nous nous demandons comment il se fait que l'Administration méconnaisse ses droits au point de laisser distraire quatre mille hectares de son domaine forestier?

On nous assure, en effet, qu'elle aurait fini par laisser fléchir les règlements en faveur du groupe susdit et qu'elle serait prête à toutes les concessions qui lui seraient demandées.

Nous savons bien qu'il existe un décret, depuis 1909 ou 1910, qui permet à la Direction de l'Agriculture de déclasser certaines parties forestières de son domaine mais lorsqu'il s'agit seulement de mines, par conséquent pour une occupation temporaire, mais ici le cas n'est pas le même; ce que l'on demande c'est que l'Administration renonce définitivement à la propriété d'un terrain forestier de 4.000 hectares, ou à peu près, et qu'on lui revendra ensuite fort cher, pour le peuplement, si l'on parvient à le faire immatriculer comme propriété melk.

On avouera qu'il faut une certaine dose d'aplomb pour oser se livrer à de semblables démarches et que ce serait, de la part de l'Administration compétente, une méconnaissance sans pareille des intérêts publics dont nous ne pouvons croire M. Lescure capable.

Cependant, alors même que l'Etat renoncerait à ses droits imprescriptibles, il y aurait encore pour le groupe à faire admettre par le Tribunal mixte, comme propriété melk, une propriété habousée et consacrée par des jugements des cadis malékite et hanéfite, et sur laquelle, du reste, existe la zaouia du fondateur du habous.

LE SEMAINIER.

Lire LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE c'est s'instruire.

### NOS ÉCHOS

#### « VOX CLAMANTIS IN DESERTO »

Petit à petit les fameuses « conférences » (!) dominicales du non moins fameux prédicateur — nous allions écrire « raseur », si le mot avait été admis par l'Académie — commencent à avoir lieu devant des chaises vides.

Ce que les bons rattachés tunisois avaient pris pour du succès, ce pseudo-engouement de notre population pour « son confrencier favori » n'était au fond que de la curiosité savamment excitée par une réclame dont seuls les cléricafards ont le secret. Des communiqués inondant quotidiennement les colonnes de journaux trop complaisants, des circulaires-invitations envoyées à bon escient, des articles élogieux pour le « camérier du pape » sentant leur origine à vingt pas, les élèves des écoles chrétiennes et les membres des sociétés catholiques conduits presque par ordre aux susdites prédications, tout cela avait constitué au début un auditoire disparate, mais nombreux, et les « sacs à charbon » exultaient.

Peu à peu, la foule se lassa; l'homme habillé de violet qui, comme un diable surgissant d'un bénitier, faisait des gestes désordonnés dans sa chaire et débitait des lieux communs archi-ressassés, a fini par fatiguer ses auditeurs et chacun s'en va désormais, le dimanche matin, s'amuser ailleurs que dans la « boîte à punaises ».

D'autre part, les associations de librepenseés, socialistes, laïques ou simplement neutres, ont entendu notre appel et ont commencé la série de leurs conférences éducatives, et cela n'a pas peu contribué à diminuer la clientèle de la tapageuse cléricaille de la Régence.

#### COMMENT ON TUE

##### UN CO-MERCE NAISSANT

L'oasis de Tozeur fournit des dattes fort appréciées de tous ceux qui en ont mangé, aussi les commandes affluent-elles de tous les points cardinaux.

Malheureusement, malgré l'ouverture de la ligne du chemin de fer, il n'apparaît pas que le service des postaux ait gagné en célérité sur le mode antique des transports.

Des colis expédiés le 15 décembre dernier n'étaient pas encore arrivés à destination à Paris et sur d'autres points de la France le 31.

Cela paraît invraisemblable et pourtant c'est l'exacte vérité.

Il est inconcevable qu'un colis postal, même en cette saison fort active, puisse mettre autant de temps pour arriver à destination, et qui sait encore s'il arrivera?

Nous appelons sur ces cas, que nous voulons croire anormaux, l'attention de M. le Directeur des Postes et Télégraphes de la Régence pour que bon ordre soit mis, afin de ne pas tuer dans l'œuf un commerce qui ne demande qu'à se développer et qui peut être d'un profit appréciable pour la Tunisie.

##### LE TRUC DU SOUS-OFFICIER

Il y a quelques jours, un jeune homme âgé de 25 ans, nommé Lardet, se disant originaire de Tunisie, ayant fait comme sous-officier, disait-il, la campagne du Maroc, réussissait à apitoyer les autorités de la ville d'Agén et à se faire remettre quelques secours qui lui permirent de se rendre à Bordeaux. Dans cette ville, Lardet obtint encore quelques subsides; mais bientôt, les autorités apprenant que Lardet était un imposteur qui n'avait pas été sous-officier et n'avait jamais fait la campagne du Maroc.

Lorsqu'on voulut l'arrêter, il avait filé. Il fut retrouvé à Libourne, où il continuait son manège, exhibant de faux certificats militaires.

Il a été écroué à la prison de cette ville.

#### AU SERVICE DES FORETS

M. Lanoir, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe des Eaux et Forêts à Constantine, nommé conservateur de 4<sup>e</sup> classe, est affecté au Service Forestier tunisien pour y occuper l'emploi de directeur de ce Service, en remplacement de M. Bastien, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous ne laisserons pas partir M. Bastien sans lui dire tout le regret que son départ inspire à ses amis et connaissances, et nous souhaitons une sympathique bienvenue à son successeur, qui ne laisse à Constantine que des amis.

#### DANS LA MAGISTRATURE

Parmi les noms inscrits au tableau d'avancement, nous relevons ceux de MM. Paul Dumas, président du Tribunal civil, Loth, juge à Tunis, Bonnefond, président à Sousse, Négrin et Galtier, juges suppléants à Tunis.

#### NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Patin, le phosphatier, président de la Société des Phosphates de Maknassy, décédé après une longue maladie en son château de la Meuse.

#### NOS VALEURS PHOSPHATIÈRES

Dans le groupe des valeurs phosphatières, l'action Gafsa dont le nominal n'est plus que de 100 fr., clôture l'année vers 930 venant de 4.950 fr. cours de l'action ancienne de 500 fr. fin 1912; de son côté, la part Gafsa qui n'est plus que le cinquième de l'ancienne part, finit à 834, après avoir coté 1080 au plus haut et 830 au plus bas. Par contre, les Phosphates du Dyr fléchissent de près de 40 points et les Tunisiens passent de 464 fin 1912 à 400.

Et la dégringolade de cette dernière valeur continuera encore.

#### A LA GAFSA

Le bruit court, dit un journal local, que la Compagnie de Gafsa serait sur le point de traiter une grosse affaire de phosphate.

Mettons les points sur les I :

La Compagnie de Gafsa, subrogée aux droits du Crédit Foncier d'Algérie-Tunisie pour l'exploitation du gisement d'Aïn-Moularès, doit expédier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1913, deux cent cinquante mille tonnes par le port de Sousse. Il paraît qu'elle y trouve d'autant moins son compte qu'elle prend le phosphate à sa mine de Redeyef, aussi aurait-elle accepté les propositions d'une firme puissante pour la cession du Redeyef et d'Aïn-Moularès. Les pourparlers seraient en bonne voie et le contrat prêt à être signé dès que le Gouvernement aura donné son consentement, car on s'imagine bien que celui-ci est nécessaire. Il est inutile d'ajouter que Gafsa réaliserait un énorme bénéfice dans l'opération.

Tandis que la Tunisie... n'y trouverait qu'un accroissement de tonnage pour le chemin de fer et le port de Sousse.

En attendant, la Compagnie de Gafsa qui a exporté, dans le cours de l'année 1913, par le port de Sfax, le chiffre formidable de un million cent-vingt-neuf mille sept cent trente tonnes (1.129.730) n'en a expédié que 227.901 par celui de Sousse, par conséquent 21.099 tonnes de moins que la quantité à laquelle elle est obligée, de par le cahier des charges.

Mais, après avoir si bien reçu les membres de la Conférence Consultative, peut-on vraiment lui appliquer des sanctions?

#### LES SCIENCES MÉDICALES

Notre concitoyen et ami M. le docteur Dinguezli, frère du sympathique président de la Municipalité de Tunis, que nous avons rencontré à Paris, nous a fait part d'une découverte de la plus haute importance qu'il vient de faire dans le domaine de la médecine.

Il a, en effet, trouvé un nouveau traitement du diabète, traitement sur lequel l'éminent professeur Albert Robin a présenté un rapport à la séance du 30 décembre dernier de l'Académie des Sciences.

Les conclusions de ce rapport, basées

sur les excellents résultats obtenus chez de nombreux malades à Beaujon, sont favorables à la méthode Dinguezli; l'Académie, à l'unanimité, a voté le dépôt de ce travail dans ses archives.

Toutes nos félicitations à notre ami pour son immense succès scientifique, couronnant de longues et patientes années d'études et de recherches, et dont la gloire rejallira un peu sur la Tunisie.

Le docteur Farhat, fils du Caïd du Cap Bon, va sous peu exercer à Tunis, où il va créer une clinique oculistique.

Le jeune praticien a fait ses études à la Faculté de Paris et était, dans ces derniers temps, attaché à l'hôpital Laënnec.

Nous lui souhaitons une bonne et complète réussite.

#### CONFÉRENCES

Nous engageons vivement nos lecteurs à assister, demain soir, mercredi, à la conférence publique et gratuite que fera M. le Colonel Bouquero de Voligny, sur le Tonkin.

Cette conférence, qui sera suivie d'une autre sur le même sujet le 28 courant, aura lieu au Palais des Sociétés Françaises, avec des projections lumineuses.

Nul doute qu'étant donné le talent bien connu de M. Bouquero, cette conférence obtienne un brillant succès.

#### GARNET BLEU

Le mois de janvier 1914 marquera dans les annales de l'hyménée en Tunisie par de grands mariages.

Nous avons eu, tout d'abord, celui de notre jeune ami M<sup>re</sup> P. Piétri, avocat au barreau de Tunis, fils de Mme et M<sup>re</sup> Ch. Piétri, le sympathique et estimé avocat-défenseur près le Tribunal civil de Tunis, avec Mlle Saccomant, fille de M. le Trésorier-payeur de l'Indo-Chine et de Mme Saccomant, qui ont laissé à Tunis où ils ont séjourné quelques années, des amitiés sûres et solides.

Puis, ce fut celui de la toute charmante Mlle Louise Brunet, fille et belle-fille de Mme et de notre ami M<sup>re</sup> Elie Eitoussi, docteur en droit, Secrétaire élu de la section indigène de la Conférence Consultative, chevalier de la Légion d'honneur, avec M<sup>re</sup> Albert Mitre, avocat au barreau d'Aix-en-Provence, célébré lundi dernier en présence d'une foule d'amis venus pour apporter aux nouveaux mariés les vœux et souhaits de bonheur qu'ils méritent à tous égards.

Enfin, avant-hier dimanche, a été célébrée à Sousse l'union de M. Pierre Casanova, avocat à la Cour d'Appel de Paris, avec la toute gracieuse Mlle Francine Gallini, fille de notre vieil ami M<sup>re</sup> Gallini, avocat-défenseur, maire de Sousse, membre de la Conférence Consultative, conseiller général de la Corse et chevalier de la Légion d'honneur.

La *Petite Tunisie Socialiste* adresse à tous les jeunes mariés les souhaits qu'elle forme pour leur bonheur et aux familles ses sincères compliments.

#### LES TROIS QUARTS DE SIÈCLE

##### D'UN CONFRÈRE

Dans son dernier numéro, l'importante revue française *les Archives Israélites* annonce qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier écoulé elle est entrée dans sa 75<sup>e</sup> année d'existence.

Son directeur, M. Emile Cahen, nous informe qu'il y a aujourd'hui 74 ans pleins que les « Archives » avaient été créées par son grand-père, et que, depuis, ce recueil avait paru régulièrement, sans interruption, toutes les semaines.

Nous félicitons bien sincèrement notre confrère et lui souhaitons de devenir centenaire.

Ajoutons que les « Archives Israélites » sont représentées en Tunisie par notre Secrétaire de la Rédaction, M. J. Véhel.

##### BACH-HAMBA

On a annoncé que Bach-Hamba avait été nommé à un haut emploi à Constantinople dans l'Administration turque, au Ministère des Affaires Étrangères de la Sublime Porte.

# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

Un ami, que nous avons rencontré à Paris, nous a déclaré que c'était une pure blague. Jamais Ali Bach-Hamba n'a appartenu à l'administration ottomane et il n'en a jamais eu l'intention.

Il va se rendre prochainement au Caire pour y exercer sa profession d'avocat, car il aime beaucoup son métier.

Il viendra passer ses vacances en Tunisie, ou il a su conserver toutes ses amitiés et il espère bien confondre ses adversaires, qui l'ont représenté comme un ennemi de la France.

## LES GÉRANTS DE JOURNAUX

On sait qu'en Tunisie la loi refuse à un sujet beylical le droit d'être gérant d'un journal rédigé en français ou en toute autre langue européenne, même lorsqu'il en serait le seul et unique directeur-proprétaire-administrateur et rédacteur. De même, il y a interdiction pour un Européen de « gérer » une feuille indigène, et par ce terme il faut entendre celles qui sont rédigées en langues arabe ou hébraïque. Pour les journaux arabes, il faut être Tunisien de religion musulmane, et pour les organes hébraïques, il est indispensable d'être sectateur de Moïse.

On voit que la confession et la nationalité jouent encore un grand rôle et sont encore étroitement liées à la vie publique dans la Régence, après 35 années d'occupation française.

Le Syndicat de la Presse, nous a-t-on dit, s'était occupé de cette question : qu'est-il résulté de ses délibérations ?

Il nous semble que si un Européen ne pourrait être gérant d'une gazette indigène, parce qu'en aucun cas il ne saurait être justiciable des tribunaux arabes, tout au moins que l'on permette aux Tunisiens d'assurer la gérance des journaux européens, puisqu'ils ressortent déjà de la juridiction française chaque fois qu'ils sont en cause avec des Européens.

Cela permettrait aux journaux français de ne plus recourir souvent, pour cela, à des étrangers.

Notre vœu serait de voir toute la presse en Tunisie, sans distinction de langue, être placée sous la compétence des tribunaux français. Tout honnête homme, quels que soient sa nationalité ou son culte, pourrait être gérant de n'importe quel journal. Ainsi disparaîtrait une des nombreuses anomalies du régime du Protectorat.

## L'INDIGÉNAT

La question de l'indigénat, qui n'est pas neuve, — elle date, en effet, des premières années de la conquête de l'Algérie — vient d'être agitée à nouveau et a pris ces jour-ci la première place parmi les préoccupations parlementaires.

Etes-vous indigénophobe ? ou indigénophile ? Etes-vous pour l'amélioration du sort de nos sujets musulmans de l'Afrique du Nord et leur assimilation progressive, ou bien pour leur écrasement continu, leur spoliation éhontée, leur refoulement jusqu'à complète disparition de la race, comme il est advenu pour les Peaux-Rouges, par exemple ?

Deux séances de la Chambre des Députés viennent d'être consacrées à cette question de la plus haute importance, et la discussion n'est point terminée, puisque la suite en a été renvoyée à des séances ultérieures.

Ceux de nos « honorables » qui s'occupent ordinairement des questions indigènes, ont prononcé de longs discours que chacun apprécie suivant son tempérament et ses sympathies.

La presse, à son tour, s'est saisie de la question. Des articles et des études interminables emplissent les colonnes des gazettes de la Métropole et des colonies. Un de nos confrères tunisiens, même, vient de publier, sur ce sujet, une brochure entière, où il expose les idées qui forment le fond de la politique de son journal.

Dans la question de l'arabophilie et de l'indigénophobie, il faut envisager deux faces : 1° celle de l'opinion publique, c'est-à-dire des colons et des Européens qui peuplent nos colonies, et 2° celle des Pouvoirs publics et des lois et décrets qui régissent la matière.

Dans tout pays nouvellement conquis, les immigrants, c'est-à-dire les colons, tous ceux qui quittent leur sol natal pour s'établir dans les régions fraîchement ouvertes à la civilisation, adoptent, en général, une attitude hostile, sévère, bourru, méchante, et souvent même injuste et cruelle envers les autochtones. Cette attitude est toute instinctive, du reste, et les plus braves gens du monde ne peuvent se défendre de l'avoir presque sans s'en rendre compte, parce que la méfiance règne au début entre les deux éléments qui s'ignorent et n'osent point tout de suite se mettre en contact.

Le colon voit en l'indigène un être à demi-sauvage, qu'il s'agit de dégrossir, mais duquel il faut se méfier et qu'il faut constamment tenir en respect parce que la colère et la rancune sourdent peut-être en son cœur.

L'indigène, lui, voit dans le conquérant celui qui vient de lui ravir son autonomie nationale, qui s'implante sur son sol en apportant des mœurs et des croyances religieuses opposées aux siennes et deviendra forcément son persécuteur parce que plus fort et plus riche.

De cette ignorance mutuelle, de ce mépris, de cette haine inexplicée, entretenue souvent par une certaine presse et par des pêcheurs en eau trouble, sont nés souvent ces querelles et ces désordres qui, savamment amplifiées, entretiennent constamment cette atmosphère de méfiance réciproque dont tirent parti les pontifes de la haine des races.

Il faut mettre au premier rang de ceux qui empêchent les colons et les indigènes de se tendre une main loyale, les gens d'église ou de mosquée. Les cléricaux qui, vilains corbeaux, ne vivent que sur des cadavres.

Ainsi s'est créée l'indigénophobie, la haine de l'autochtone, haine, comme nous le disions, d'origine purement cléricale ; les exemples abondent. Il n'y a qu'à voir seulement comment les indigènes qui consentent à abandonner la foi de leurs ancêtres pour embrasser celle d'Ignace de Loyola, sont cajolés, pour reconnaître que, qui dit arabophobe, dit cléricafard enragé. Regardez également autour de vous : les seuls s'opposant obstinément à l'émancipation de nos sujets, ce sont les réactionnaires de tout poil et de tout crin, ceux-là même qui, jusqu'aujourd'hui, menaient le grand combat contre ceux de leurs concitoyens qui ne sont pas catholiques. Dédaignons donc les attaques fielleuses de ceux qui accusent les indigènes de tous les péchés et de tous les méfaits, leur dénie les qualités les plus élémentaires et veulent les maintenir éternellement sous leur férule féroce.

Quant à l'arabophilie, elle est née du contact journalier de nos compatriotes avec les musulmans, et de ce commerce est éclose une excellente camaraderie qui a tôt fait de dissiper les méfiances malsaines. On a été d'abord surpris de se découvrir des qualités que l'on ne se soupçonnait point l'un l'autre. Les Arabes, voyant dans nos compatriotes des gens affables, bons, prêts à rendre service à autrui, se sont plus à les aimer. Par contre, les Français, découvrant dans les indigènes un loyalisme parfait et un désir sincère de travailler en paix et de s'instruire, se sont rapprochés davantage de la race autochtone.

Ainsi est née l'arabophilie, qui, dans ses exagérations même, n'est que le reflet de l'âme chevaleresque française, prête toujours à aller au devant de toutes les races avides de progrès et de civilisation et d'évoluer sous les plis du drapeau tricolore.

Nous examinerons, dans un prochain article, l'attitude des Pouvoirs publics dans la question de l'indigénat, tout ce qui a été fait jusqu'à présent et tout ce qui resterait encore à faire selon nous.

J. VÉHEL.

(à suivre).

## Les Minotaures de l'Épargne

# LA VÉRITÉ SUR LE CRÉDIT LYONNAIS

(suite du discours Rouanet)

Ainsi, le président du Crédit Lyonnais, à l'assemblée générale de 1901, disait : « On aurait voulu quelquefois nous voir rechercher les affaires industrielles. Il en est assurément d'excellentes ; mais les entreprises industrielles, même les mieux conçues, même les plus sagement administrées, comportent des risques que nous considérons comme incompatibles avec la sécurité indispensable dans les emplois de fonds d'une banque de dépôt. »

M. DEJEANTE. — Voilà le patriotisme bourgeois !

M. G. ROUANET. — Messieurs, une telle façon d'envisager et d'exercer le rôle économique des maisons de crédit, des banques de dépôt, les oblige à se tourner exclusivement vers les opérations de banque, puisqu'elles ne peuvent faire des opérations industrielles, celles-ci, en France, présentant des aléas.

Quelles opérations ces grandes maisons de dépôt ont-elles faites de 1894 à 1904 et même jusqu'à ce jour ? Elles ont fait, j'ai le regret de le constater, des émissions de valeurs industrielles étrangères étrangères, mais aussi et surtout des émissions de fonds d'Etat étrangers. C'est surtout sur ces opérations de valeurs d'Etat étrangers que se sont portées les maisons de crédit. Quelle a été la conséquence de ces opérations qui devaient présenter une sécurité si grande ?

Dans une revue autorisée, la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*), un collaborateur de cette publication sérieuse a étudié, au cours d'une série d'articles remarquables, l'ensemble des titres, des fonds d'Etat solvables et voici à quels résultats il a abouti : « Fonds d'Etat émis depuis 1895 : au total, sur l'ensemble de ces valeurs qui sont, je le répète, des titres pris entre les meilleurs, les épargnants français ont perdu une moyenne de 10 à 12 o/o. »

Que serait-ce si, à cette liste des Etats solvables, des Etats bien administrés, on ajoutait la liste de tous les Etats que M. Leroy-Beaulieu a appelés les pays à finances avariées.

M. VAILLANT. — Très bien !  
M. ROUANET. — Du seul fait des emprunts russes, il résulte une perte sèche provisoire de 1 milliard ou 1.500 millions à l'heure actuelle ; et encore, je le répète, ce n'est là qu'une perte provisoire. (très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche).

Vraiment, les griefs qu'on dirige contre la rente française, contre le Gouvernement de la République, les plaintes qui s'élèvent de partout contre les projets de réforme, contre la politique de séparation et le recul des valeurs françaises qui en résulte, ne devraient-ils pas plutôt s'adresser à ces établissements de crédit dont je vous montre le pouvoir de suction, d'absorption de l'épargne française détournée de nos rentes et de nos valeurs industrielles, pour être canalisée vers le gouffre des fonds d'Etat étrangers.

Et encore il s'agit là des émissions publiques, des émissions cotées en bourse, avec un prix d'achat, vrai ou fictif, énoncé par le syndicat d'émetteurs ; mais, à côté des émissions publiques de fonds d'Etat auxquels on ouvre incessamment mais publiquement les guichets, il y a, par exemple, le même écrivain nous le signale — le fait suivant que je livre à vos réflexions : « Sans prospectus, sans publicité, en catimini, rien que par le travail sourd et occulte de ses guichetiers et démarcheurs. »

Vous ne connaissez sans doute pas la signification du mot *démarcheur* ? On appelle démarcheur celui qui est chargé de faire marcher le gogo — le mot « démarcheur » ne peut venir que de là — qui, connaissant, par le portefeuille de sa succursale, la situation de fortune des propriétaires, des petits bourgeois et même des familles ouvrières aisées, se rend à domicile pour recommander telle ou telle valeur sur laquelle il ouvre des perspectives de hausses éblouissantes.

Par cette seule action lente et occulte, sans publicité, le Crédit Lyonnais put écouler pour 874 millions

d'obligations de la banque foncière de la noblesse russe. Messieurs, vous n'étiez certainement pas dix dans cette Chambre à vous douter qu'il y a dans les bas de laine de vos électeurs pour 874 millions, nominalement (*très et applaudissements à l'extrême-gauche*) d'obligations de la Banque foncière de la noblesse russe.

Les dites actions ont été émises à 96 fr. 60 : elles sont tombées à 66, d'où une perte sèche, sur ce seul article, de 260 millions. C'est le quart du Panama, c'est le quart de ce que M. de Lesseps, avec une publicité effrénée, avec tous les moyens de réclame, de bluff et de mensonge dont il disposait, a mis neuf ans à jeter dans le gouffre du Panama. Il a suffi des guichetiers, des démarcheurs du Crédit Lyonnais pour prendre 260 millions à l'épargne française. Cette perte de 260 millions, vous le pensez bien, n'est que provisoire, car si l'action de la Banque de la noblesse russe est descendue de 96,60 à 66, elle chutera encore davantage. (*applaudissements à l'extrême-gauche*).

(à suivre).

# La HERNIE

et les déplacements des organes

sont immédiatement et intégralement contenus par les nouveaux appareils perfectionnés sans ressort de A. CLAVERIE.

La supériorité de ces merveilleux appareils vient d'être une fois de plus consacrée par le Jury de l'Exposition de Gand 1913 qui leur a décerné un Grand Prix et une Médaille d'Or.

Légers, souples, essentiellement perfectionnés, ils sont recommandés tous les jours par plus de 5.000 docteurs-médecins et appliqués à plus de deux millions de blessés.

Il faut lire la description de ces avantages exceptionnels dans le Traité de la Hernie adressé gratuitement sur demande, ainsi que le Livre d'Or des attestations, par M. A. CLAVERIE 231, faubourg St-Martin, à Paris.

## CROCK-NOTES

### Dans l'Imprimerie

Nos compatriotes et amis MM. Joseph-Clément Bonici et Louis Namura nous informent qu'ils viennent de prendre la succession de l'importante maison d'imprimerie et de librairie Albert Fortin.

Nous sommes certains qu'ils sauront lui donner une impulsion nouvelle et nous leur souhaitons bonne chance.

### A Sousse

A partir d'aujourd'hui, nos amis socialistes pourront trouver la *Petite Tunisie Socialiste* à la succursale de la Librairie Saliba, place Pichon.

### Un prévenu oublié dans sa cellule

La Ligue des Droits de l'Homme vient de signaler au Ministre de la Guerre le passage suivant paru dans le Rapport de la Place du 17 octobre à Tunis, sous la signature du Général Pistor :

« Un militaire ayant été l'objet d'un ordre d'informé a été oublié, par le Parquet du Conseil de Guerre pendant plus de deux mois dans la prison du son-corps et, de ce fait, se trouve actuellement être en prévention du Conseil depuis plus de quatre mois. »

Il est proprement monstrueux, dit M. de Pressensac, que les représentants de la justice militaire puissent « oublier » des prévenus dans leurs cellules. Une méconnaissance aussi cynique des devoirs élémentaires de leur charge doit, pour le moins, entraîner leur exclusion de fonctions délicates qui impliquent des pouvoirs redoutables et pour lesquelles il semble bien qu'ils aient amplement démontré leur absolue incapacité...

Le Général Pistor a bien fait de signaler dans un ordre ce scandaleux oubli : il faut qu'une répression sévère en préviene le retour.

### Importation des Céréales

MAGASINS GÉNÉRAUX ET ENTREPOT RÉEL DE TUNIS

Au moment où l'on s'attend à un mouvement important, dans la Régence, d'importation de céréales : maïs, blé, orge, etc., la Direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis rappelle que, grâce au privilège de l'Entrepôt réel, les céréales importées jouissent, pendant leur séjour dans cet Entrepôt, de l'exonération de tous droits et ne paient ces droits qu'au fur et à mesure qu'elles sortent de l'Entrepôt et proportionnellement aux quantités sortant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des Magasins Généraux et Entrepôt réel de Tunis (Port).

### Le ruban rouge

M. Eugène Valensi, capitaine de territoriale de zouaves, est promu chevalier de la Légion d'honneur.

M. Eugène Valensi, fils du vénéré doyen de la population française de la Tunisie, M. Gabriel Valensi, est le frère de nos amis MM. Raymond Valensi, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien premier député de la Nation, et Joseph Valensi, directeur des Services administratifs de la Municipalité.

Nous adressons à cette famille de bons Français nos meilleurs compliments.

### Fiançailles

M. Raoul Darmon, docteur en droit, avocat au barreau de Tunis, vient de se fiancer à la toute gracieuse Mlle Alice Pariente.

Un cordial *mabrouk* aux futurs époux et à leurs parents.

### Le gaz meurtrier

Après l'épouvantable catastrophe de la rue François-Bourgade, que nous avons relatée dans notre dernier numéro, voici que, dans la même semaine, une famille indigène a été également asphyxiée par le gaz d'éclairage, et peu s'en est fallu que l'on ait à enregistrer de nouveaux décès.

Ainsi, un danger nouveau surgit pour tous ceux qui habitent les rez-de-chaussée. Il ne suffit plus de ne pas avoir le gaz chez soi pour être à l'abri de cette mort terrible et lente qu'est l'asphyxie pendant le sommeil, car voilà deux drames qui se succèdent dans l'espace de quelques jours dans des appartements où le gaz n'existe pas.

Un tuyau se rompt pour une cause quelconque, parfois un affaissement imperceptible du terrain de la rue, le gaz se répand, cherche une issue, finit par se dégager par le plancher, entre les fissures des carreaux, emplit la pièce et envoie *ad patres* les pauvres gens qui s'étaient couchés comme tous les soirs, sans penser à mal.

Nous ne savons sur qui tombent les responsabilités de pareils malheurs ; ce que nous voudrions, c'est que de très sérieuses précautions soient étudiées et prises d'urgence pour prévenir de nouveaux accidents.

### Pour le Tourisme

Dans toutes les brochures concernant la Tunisie, on engage le public à visiter Sousse, Kairouan, Sbeitla, Sfax, Gafsa, El Djem. Naturellement, cette grande excursion doit être accomplie en chemin de fer, la plupart des points cités n'étant pas reliés entre eux par des routes. Et puis, tous les touristes ne sont pas des millionnaires ayant les moyens de se payer des voyages en automobiles.

Voyons un peu comment le touriste qui s'y résoud devra accomplir le trajet et si les Compagnies de chemins de fer ont établi un horaire commode.

Partons un lundi matin de Tunis par le train de 6 h. 25 pour Sousse où nous nous arrêterons un jour jusqu'au mardi à midi pour visiter la ville dont notre ami Gallini a fait un bijou précieux. Nous irons ensuite à Kairouan passer vingt-quatre heures. Départ de Kairouan le mercredi à 14 heures, arrivée à Sbeitla à 7 h. 15 du soir. Jeudi, séjour à Sbeitla, où il faut attendre minuit 56 — le seul train qui corresponde à Henchir-Souatir avec celui de Mellouli-Tozeur, le train de jour de Sbeitla Henchir-Souatir n'ayant pas de correspondance à Henchir pour Mellouli. Arrivée à Tozeur à 11 h. 10 du matin — heure fort désagréable aussi bien en hiver qu'en été. Séjour jusqu'au samedi ou dimanche et départ pour Gafsa et Sfax.

Il y a une lacune dans cet horaire, on en conviendra : c'est le défaut de correspondance du train de jour Sbeitla à Mellouli-Tozeur.

Est-ce que les deux Compagnies ne pourraient s'entendre et se mettre d'accord pour la combler ? Est-ce qu'il ne serait pas possible d'écourter les stationnements aux gares d'Henchir et de Tabditt, et de faire arriver plus tôt l'unique train à Tozeur. Est-ce qu'en hiver le trafic n'est pas suffisant pour la mise en marche d'un second train ? Nous posons toutes ces questions à qui de droit, avec l'espoir qu'elles seront résolues au mieux des intérêts généraux du pays et du tourisme en Tunisie.

### Nos tramways

La nouvelle, donnée par nos confrères, relative à l'amélioration du sort du personnel de la Compagnie des Tramways, a produit une excellente impression auprès des employés.

Depuis son arrivée à Tunis, M. Bourbeau, le sympathique Directeur de la Compagnie, s'est plusieurs fois distingué par ses louables innovations et ses mesures humanitaires envers son personnel, comme il a su s'attirer également la sympathie du public tunisien.

Nous l'en félicitons sincèrement.

### Au B.-G.

La Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 29 décembre 1913, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 10 décembre 1913, ayant pour objet d'apporter diverses modifications au § II du Tarif spécial P.V. n° 13 bis (minerais de fer).

# Etablissements Orosdi-Back

Grands Magasins de Nouveautés et Bazar

TUNIS - 13 et 15, rue Es-Sadikia, 2, rue d'Allemagne, et 22, rue d'Italie - TUNIS

ACTUELLEMENT, EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE DE

# BLANC

**A. DISEGNI** Receveur de Rentes

2, Avenue de France, 2 - TUNIS

Toutes Opérations Immobilières  
MAISON DE CONFIANCE

**Spectacles et Concerts**

**Théâtre Municipal de Tunis**

Jeudi 15 Janvier 1913  
Ouverture de la Saison de Comédie :  
**LE SECRET**  
Pièce en 3 actes, de Bernstein.

**Casino Municipal de Tunis**  
(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan  
Mardi 13 janvier 1914  
Immense succès de :

Louis Vals, chanteur à voix.  
Gina and Willy, fantaisistes.  
Lodia Chatel, diseuse à voix.  
Miles Suzy Lotty, Lucienne Muguet,  
Lucette Mylda, Maud Diana, Maud  
Dalisa, Ninon de Brest, Ferero, Lin-  
da, chanteuses.  
PALMA-CINÉMA.

**INÉMATOGAPHE OMNIA-PATHÉ**

Rue Amilcar  
Tous les soirs : Représentation  
Dimanches et Fêtes : Matinée

**Restaurant des Deux-Mondes**

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE  
9, avenue de Carthage - Tunis  
Repas à la carte et à prix fixe  
Pension : 55 francs

**AVIS**

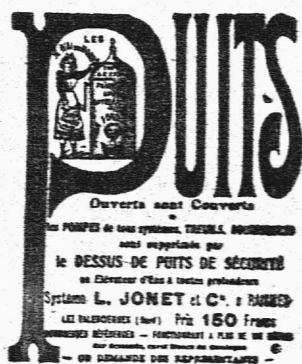
M<sup>me</sup> Shenllenberg, ex-associée de  
M. Camille, prévient le public qu'elle  
a ouvert une Crèmerie ayant pour  
titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue  
d'Angleterre, près de la Gare et de  
la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs,  
Plats du jour. Service très soigné.

**Restaurant du Japon**

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires  
5, rue de la Kasbak, 5  
près la place de la Bourse, au 1<sup>er</sup> étage  
TUNIS

Service à la Carte — Repas sur commande  
VRAIE CUISINE ITALIENNE  
Spécialité de Ravioli et Cassate  
Vins fins de la Maison ROUFF de Naples  
Vin de Piémont, Vins de Chianti



**ABSINTHE BERGER**

supérieure, saine, apéritive

**INDUSTRIE FUNÉRAIRE  
FÉLIX FISCHER**

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)  
TUNIS

**Pavillon Beau-Séjour**

CARTHAGE - Station  
Restaurant de 1<sup>er</sup> ordre — E. GIRAUD

**RAYMOND VALENSI**

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Mesdames

**HEMAGENE TAILLEUR**

Guérit :  
**Epoques Douleuruses,  
Irrégularités,  
Retards, Suppressions,**  
Soleil produit scientifique adopté  
par les Hôpitaux de France et de l'Étranger  
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe,  
48, rue de Valenciennes, 48, à Paris. Directeur  
des Hôpitaux de Paris. Officier d'Académie.  
Le FLASC est en vente chez Pharmacie de France S. B. B.  
à Paris, 10, rue de Valenciennes, 10, et dans toutes les Pharmacies.  
Mandat à P. TAILLEUR, pharmacien, 48, rue de Valenciennes, 48, à Paris.

Dépôt principal à Tunis :  
Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

**PHARMACIE BLOCH**

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
TUNIS

**Léon Bloch Fils**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. —  
Optique médicale. Oxygène, sérums, pré-  
parations et pansements stérilisés. Service  
spécial d'expédition immédiate. — Condi-  
tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-  
tations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

**J. A. Bembaron**

9<sup>e</sup> rue Es-Sadikia — TUNIS

**Pianos Pleyel  
et BOISSELOT**

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

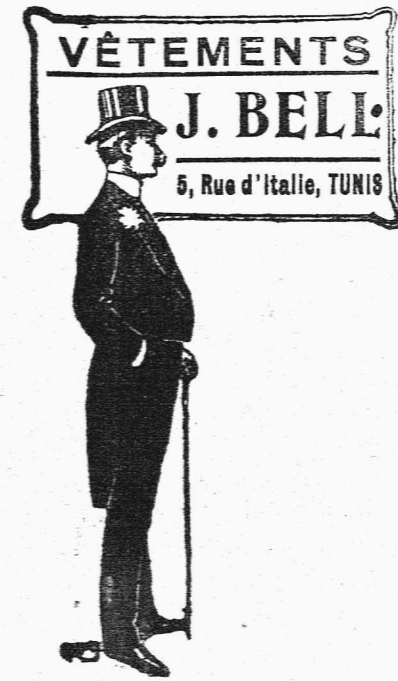
Locations de Pianos neufs  
à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE  
300 fr. avec facilités de paiement

**SOURDS**

qui n'avez encore pu améliorer votre tris-  
te situation et voyez la vie heureuse au-  
tour de vous sans l'entendre, hélas ! allez  
en toute confiance voir les appareils  
**ACOUSTICON** qui vous rendront l'ouïe  
90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-  
Unis une réputation splendide, grâce à  
leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :  
**GENERAL ACOUSTICON COMPANY**  
6, rue de Hanovre, PARIS



**LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE**  
se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des  
Capucines, en face du Grand Café (qu'il  
ne faut pas confondre avec le Café de la  
Paix) ;  
chez Madame Vauriot, bibliothèque de  
la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ;  
et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer,  
Dans les gares de : Marseille, Toulon,  
Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache,  
Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La  
Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés  
Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-  
le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**H**ôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères,  
propriétaires. Se recommande aux  
voyageurs et touristes. Prix modérés.

**G**rande Fabrique de Pâtes Alimentai-  
res. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13,  
rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

**A**n Flamant Rose. M. BLANC, natura-  
liste, rue Al-Djazira, 16, en face de  
l'Hôtel de Paris. - Pelleterie, Fourrures.  
Prix modérés.

**D**roguerie de la Poste, J. ATTAL, juste  
en face de l'horloge de la Poste. Pro-  
duits de 1<sup>er</sup> choix. Prix très réduits.

**P**âtisserie-Confiserie. — Maison Monte-  
lateci, CHANBON, successeur. 53 et  
55, avenue Jules-Ferry. Five o'clock.

**G**rand Café-Restaurant-Brasserie de  
Paris J. BILLIANT, propriétaire. —  
Bières Pousset. Champignoules et Spaten-  
bräu.

**200** repas par jour. RESTAURANT  
du ROSBIF. Plats du jour. Repas  
à la carte et à prix fixe. Avenue Jules  
Ferry.

**G**rand Dépôt de Poterie, Faïence, Por-  
celaine, Verrerie, Quincaillerie, Lam-  
pisterie. Maison MARTINEZ frères, rue  
d'Italie, 28, Tunis.

**Q**uincaillerie Française. - Fournitures  
pour bâtiments, entrepreneurs, mines.  
Articles agricoles. R. JENNY, 22, rue  
d'Algérie, Tunis.

Lire :  
**L'Humanité**  
Directeur : Jean Jaurès

**La Bataille Syndicaliste**  
Quotidienne  
10, boulevard Magenta — Paris

**Le Courrier Européen**  
Directeurs : A. Morizet et Paix-Séailles  
8, boulevard des Italiens — Paris

**LES HOMMES DU JOUR**  
Directeur : Henri Fabre  
20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

**LE BONNET ROUGE**  
8, boulevard des Italiens -- Paris

Imprimerie Spéciale  
de la *Petite Tunisie Socialiste*  
Le gérant : J. Giannitrapani.

Étude de M<sup>e</sup> CHARLES PIÉTRI, avocat-  
défenseur à Tunis, y demeurant rue  
Saint-Charles, n° 2.

**Vente aux Enchères Publiques**  
sur licitation, d'une

**PROPRIÉTÉ**

située à FOUCHANA, sur le territoire de  
La Mohamedia, banlieue de Tunis, con-  
nue sous le nom de « Domaine des Epi-  
nettes », titre numéro 13014.

L'adjudication aura lieu le mercredi  
28 janvier 1914, à neuf heures du  
matin, en l'audience des criées du  
Tribunal civil de première instan-  
ce de Tunis, séant au Palais de  
Justice de ladite ville, boulevard  
Bab-Benat.

On fait savoir à tous ceux à qui il ap-  
partiendra :

Qu'en vertu de la grosse en due forme  
exécutoire d'un jugement de défaut rendu  
par la première Chambre du Tribunal ci-  
vil de Tunis, en date du dix décembre  
mil neuf cent treize, enregistré et signifié.

Aux requête, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Madame Adèle Manna, veuve de M.  
Alexandre-Sylvestre Sauveur Rossi, pro-  
priétaire, demeurant à Naples;

2<sup>o</sup> Madame Marie-Joséphine Rossi, épouse  
de M. Charles-Henri Schmitt, vice-con-  
sul de France, de lui dûment assistée et  
autorisée, demeurant ensemble à Naples,  
ayant pour défenseur M<sup>e</sup> Piétri.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Gemma-Françoise-Elvire  
Rossi, veuve de monsieur Augustin-Marius  
Thibon, prise tant en son nom personnel  
que comme tutrice naturelle de ses enfants  
mineurs : Blanche-Adélaïde-Madeleine,  
Maurice-Charles-Prosper et Henri-Lucien,  
issus de son union avec feu monsieur Thi-  
bon ;

2<sup>o</sup> Madame Catherine Krauth, veuve de  
monsieur Prosper-Eusèbe Rossi, prise tant  
en son nom personnel que comme tutrice  
de ses enfants mineurs Lucien-Charles-  
Alexandre et Germaine-Adélaïde-Lucette,  
issus de son union avec Rossi ;

Monsieur Félix-Emile Monchot, ré-  
dacteur au Vice-Consulat de France, pris  
en qualité de subrogé tuteur des mineurs  
Thibon et des mineurs Rossi sus-nommés,  
nommé à ces fonctions par deux délibéra-  
tions du Conseil de famille tenues sous  
la présidence de monsieur le Juge de Paix  
du canton Sud de Tunis les sept juillet et  
vingt-neuf août mil neuf cent treize. Tous  
demeurant à Tunis, n'ayant pas de défen-  
seur constitué.

Il sera procédé, le mercredi vingt-huit  
janvier mil neuf cent quatorze, à neuf  
heures du matin, à l'audience des criées  
du Tribunal Civil de première instance de  
Tunis, séant au Palais de Justice de ladite  
ville, boulevard Bab-Benat, à la vente aux  
enchères publiques, sur licitation, en un  
seul lot, au plus offrant et dernier enché-  
risseur et à l'extinction des feux, de l'im-  
meuble ci-après désigné :

**Désignation de l'immeuble à vendre**

Une propriété, située à Fouchana, sur  
le territoire de La Mohamedia, banlieue  
de Tunis, immatriculée sous le nom de  
« Domaine des Epinettes », titre foncier  
numéro 13014.

Cette propriété consiste en deux parcel-  
les d'une superficie totale de quatre-vingt-

treize hectares soixante-quatorze ares (nu-  
méros 12 (1) et 13 (1) du plan de lotisse-  
ment distraités de la propriété « Fouchana »  
titre numéro 8803).

Ces parcelles ont été bornées au moyen  
de treize bornes ou signe de limites nu-  
mrotés 90, 100, 138, 42, 41, 40, 39, 38,  
37, 36, 159, 147, 144 et ont pour limites  
dans leur ensemble :

Au nord-ouest, de B 90 à B 138, un che-  
min de lotissement au nord-est, de B 42  
à B 157, l'enclir Chebidda ; et au sud-  
est, de B 157 à B 147, et de B 144 à B 90  
un autre chemin de lotissement.

Il est ici expliqué que la parcelle 12 (1)  
d'une superficie de trente-huit hectares  
trente-six ares, est comprise entre les  
bornes ou signes de limite 42, 41, 40, 39,  
38, 37, 36, 157, 147 et 143.

Cette propriété est située dans un cen-  
tre de colonisation créé par la Direction  
de l'Agriculture, doté d'une école, relié à  
Tunis par le téléphone et desservi par la  
poste.

Elle est à dix kilomètres huit cents  
mètres de Tunis, soit dix kilomètres de la  
route de Zaghouan et huit cents mètres  
d'une route allant de cette dernière à la  
propriété. D'un côté de la propriété existe  
une route allant à la gare des Nassen dis-  
tante de trois kilomètres cinq cents mètres  
environ.

Il existe sur ladite propriété :

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation à rez-de-  
chaussée, couverte en tuiles, d'une super-  
ficie de cinquante mètres carrés environ,  
comprenant trois chambres, cuisine, wa-  
ter-closets et une pièce pouvant servir de  
magasin. Au-dessus de la maison existe  
un grenier de quatre mètres carrés envi-  
ron où on accède par une trappe située  
dans la cuisine ;

2<sup>o</sup> Une écurie couverte en tuiles, com-  
posée de deux hangars de trente mètres

de long chacun, se faisant face et dans  
lesquels se trouve un magasin à grains et  
une pièce pour gardien ;

3<sup>o</sup> Face à la maison est adossé à un des  
hangars formant l'écurie un troisième  
hangar servant de remise pour le maté-  
riel et un logement d'ouvriers composé  
d'une grande chambre, une cuisine et un  
four à pain, le tout couvert en tuiles ;

4<sup>o</sup> Une baraque de dix mètres sur cinq  
mètres cinquante, également comme ma-  
gasin de remise ;

5<sup>o</sup> Un puits réputé comme un des meil-  
leurs de la région, tant sous le rapport  
abondance que sous celui de qualité de  
son eau ; sur ce puits, un aermotor de fort  
débit, à côté un réservoir de trois mètres  
cubes environ et un abreuvoir pour le  
bétail ;

6<sup>o</sup> Quatre hectares environ de vigne  
(raisin de table) ;

7<sup>o</sup> Un jardin d'un hectare et demi en-  
viron, complanté d'arbres fruitiers, tels  
que pêchers, abricotiers, pruniers, pom-  
miers, poiriers et orangers, et abrité des  
vents, sur deux côtés, par une haie de  
plus de trois mètres de hauteur ;

8<sup>o</sup> Un hectare environ complanté d'a-  
mandiers et d'asperges ;

9<sup>o</sup> Un matériel se composant de : une  
machine à battre marque « Robey » avec  
locomobile, deux moissonneuses, une fau-  
cheuse, un tarare, un cinq-socs, sept char-  
reuses (trois françaises et quatre arabes),  
une herse, un camion, un charriot à deux  
roues, un arabat avec tonneau, une char-  
rette anglaise et tous autres petits outils  
nécessaires dans une ferme.

La propriété ayant été vendue à la Di-  
rection de l'Agriculture, il a été stipulé  
dans le titre foncier que sont exclus de la  
vente les cours d'eau de toute sorte et les  
terrains compris dans leurs francs-bords,  
les sources de toute nature et, en général,

toutes les dépendances du Domaine public,  
telles que aqueducs, puits et abreuvoirs  
publics, routes et chemins publics. L'Etat  
s'est, en outre, réservé la propriété exclu-  
sive des objets d'art et d'antiquité qui  
pourraient être découverts sur ladite pro-  
priété. Il a été stipulé enfin que le Do-  
maine ne prend aucun engagement en ce  
qui concerne l'ouverture ou la viabilité  
des routes et chemins représentés ou non  
sur les croquis ou plans des terrains ven-  
dus.

**Mise à Prix**

En conséquence, outre les charges, clau-  
ses et conditions insérées au cahier des  
charges dressé par le défenseur soussigné  
pour parvenir à la vente et déposé au  
greffe du Tribunal civil de première in-  
stance de Tunis, où tous les intéressés peu-  
vent en prendre communication, les en-  
chères seront reçues sur la mise à prix de  
soixante-dix mille francs, formant la mise  
à prix fixée par le jugement  
ordonnant la vente, ci . Fr. **70.000**

Dans le cas où ladite mise à prix ne  
sera pas couverte, elle sera baissée, séance  
tenante, et autant de fois qu'il le sera  
nécessaire, jusqu'à ce qu'une enchère se  
produise.

Les frais de poursuite, ceux de vente et  
la remise proportionnelle en sus.

Fait et rédigé à Tunis, par le défenseur  
soussigné, le 29 décembre 1913.

*Le défenseur poursuivant,*

Ch. PIÉTRI.

Pour plus amples renseignements, s'a-  
dresser :  
1<sup>o</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> Piétri, avocat-dé-  
fenseur à Tunis, y demeurant, rue Saint-  
Charles, n° 14.  
2<sup>o</sup> Et, pour prendre connaissance du  
cahier des charges, au greffe du Tribunal  
civil de Tunis, où il se trouve déposé.

# OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES  
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, Agent

TUNIS — 57, Rue de Naples, 57 — TUNIS

CLINIQUE VETERINAIRE  
BONNENFANT, administrateur

Boxes, Chenils,  
Pension pour Chevaux et Chiens  
— ROUTE DE L'ARIANA —

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les petites annonces classées sont acceptées au bureau du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

**A VENDRE** une propriété de 10 hectares d'un seul tenant, située à Machilly (Haute-Savoie), à 200 mètres de la gare.

Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chambre à lessive et poulailler, le tout en bon état.

S'adres. à M. Armand LOUP au dit lieu.

**Petite Correspondance**  
Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

**Leçons**  
Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.

**Maison de PYROTECHNIE**  
Joseph PAONESSA, artificier  
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis  
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry — TUNIS  
Torchons en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux — Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer  
Mèches de sûreté pour Mines  
Fabrique à Borgel, route de La Goulette  
TELEPHONE 430

**BENGALINE**  
PEINTURE  
email, perfectionnée  
DÉPOT :  
Droguerie Nationale  
CRÈCHE Père & Fils  
6, rue d'Italie — TUNIS  
Représentant :  
J. C. BONICI  
11, rue d'Algérie — TUNIS

**COIFFEUR**  
Albert Lévy  
10, rue du Bon-Secours - TUNIS

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine :  
ARRIVÉES  
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.  
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.  
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi à 5 h. 80 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS  
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.  
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.  
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.  
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es Sadikia, Tunis.

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE  
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque. Escomptes. Recouvrements.  
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.  
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.  
Dépôts à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Locations de compartiments à partir de 5 francs par mois

## HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales  
Graisses consistantes  
Brosseries, Articles de cave — Couleurs et Vernis  
**DROGUERIE HABIS**  
TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)  
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX  
Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

## Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

**Wagner & Cie**  
24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8  
Pâtisserie de premier ordre - Confiserie fine - Chocolats - Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages - Pain Français - Pain Viennois et Anglais - Pain de Ménage - Crème Chantilly de France.  
Service à domicile. - Expéditions dans toute la Régence.  
SUCCURSALE à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon.

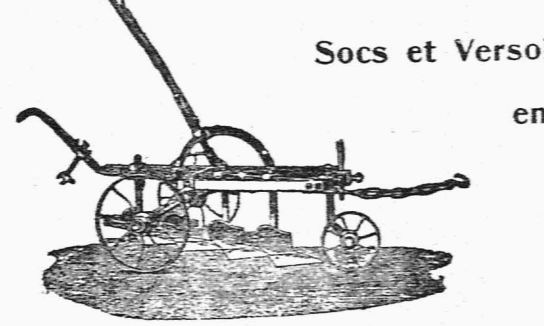
## Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne  
**Chaussures FAURE**  
habillées pour soirées  
**Chaussures FAURE**  
Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, cbaussons  
**Chaussures FAURE**  
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts  
14, rue d'Italie, 14 — TUNIS Succursale à BIZERTE

## R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)  
99, rue de Portugal — TUNIS

## Déchaumeuse RICHTER



Catalogue spécial franco sur demande

## CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français  
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.  
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.  
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. s.  
— à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.  
— de MARSEILLE tous les vendredis à 4 h. 15 m.  
— de la COTE TUNISIENNE. Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.  
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.  
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.  
— de MARSEILLE pour TUNIS tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli) tous les vendredis à 8. soir.  
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes. Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun kerque.  
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions  
Pour tous renseignements, s'adresser chez :  
**M. P. LECLERQ & Cie**  
Avenue de Carthage — TUNIS

## VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE  
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)  
Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 et 6 fr. par jour  
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.  
Centre d'Excursions  
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, GENÈVE etc.  
Chambre noir pour photographie  
Conditions spéciales pour Famille  
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie) ou au journal pour les renseignements

## Chaux Hydraulique & Ciment

**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompense à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Expositions universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ  
Emission de chèques et de lettres de Crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS  
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances Maritimes. — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.  
Emballage de mobiliers. — Maison de Confiance.  
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier et rue du Caire  
Téléphone 190

## DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

## VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE", et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués par lui  
"VACUUM OIL COMPAGNY",  
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

## Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, rue Saint Charles -- TUNIS  
T légr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville

**F. BERNET**  
TUNIS -- 23, rue d'Italie, 23 -- TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

## Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du  
**BON DE CAISSE**

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

## MAISON A. MODIGLIANI

Fondée en 1868  
AGENTS MARITIMES  
Affrètements - Assurances Maritimes  
Embarquements et Débarquements  
Succursales: BIZERTE, SOUSSE et SFAJ  
Adresse Télég. : Maritimes-Tunis Téléphone 74  
TUNIS — 5, Rue Saint-Charles, 5 — TUNIS

# TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre  
Lumière électrique  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre  
Lumière électrique  
Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver  
Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur  
Tout confort moderne